



LUNDI 9 MARS 2026

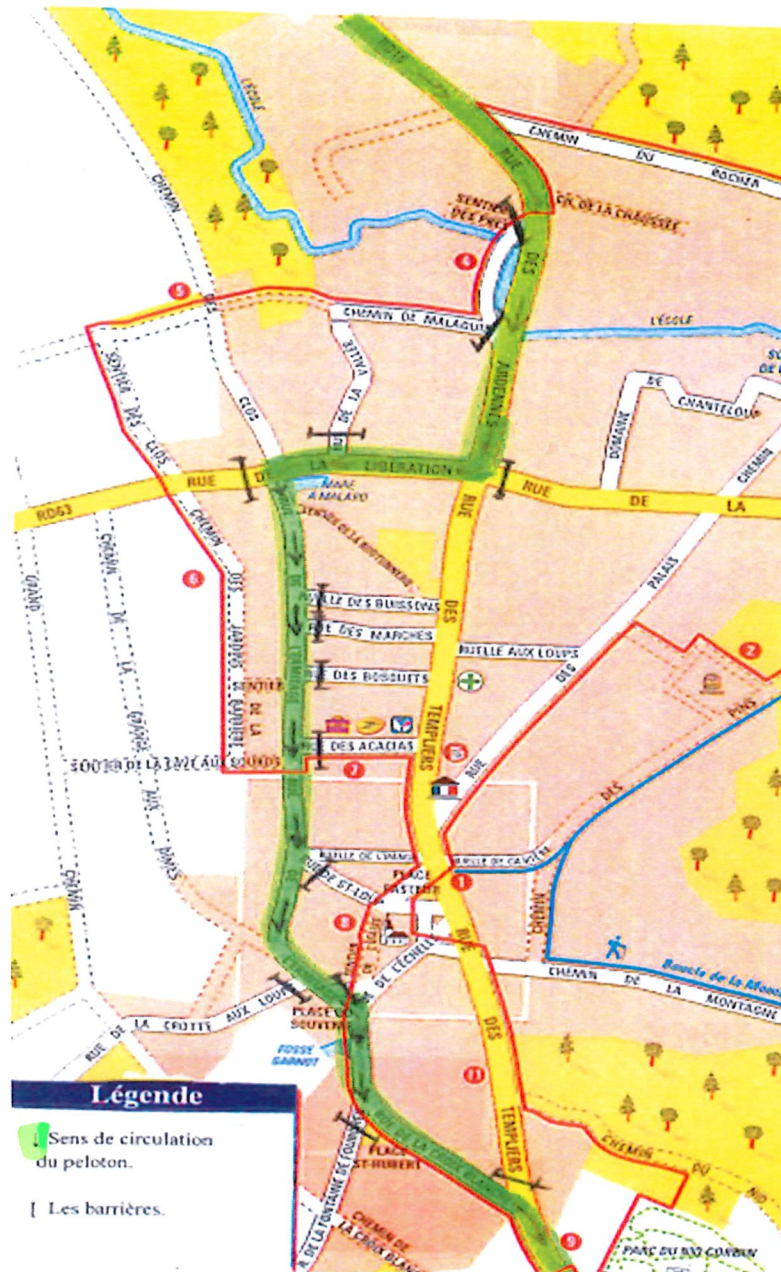
PERTURBATION DE CIRCULATION ET DE STATIONNEMENT

- D16 (rue des Ardennes et rue des Templiers)
- Rue de la Libération
- Rue de l'Ermitage
- Rue de la Croix Blanche

🚫 Le stationnement sera strictement interdit sur l'ensemble du parcours à partir de 12h00 jusqu'à 17h00 :

- D16 (rue des Ardennes et rue des Templiers)
- Rue de la Libération
- Rue de l'Ermitage
- Rue de la Croix Blanche

⚠ Attention : Tout véhicule en infraction sera **immédiatement mis en fourrière** (article L325-1 du Code de la route).



Merci de votre compréhension et de votre collaboration.